



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE MONT-ROYAL LE
MARDI 16 DÉCEMBRE 2025 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT**

Présents :

Le maire: Peter J. Malouf

les conseillers: Antoine Tayar
François-Patrick Allard
Costas Labos
Sarah Morgan
Caroline Decaluwe
Sébastien Dreyfuss
Sophie Séguin

Absent :

le conseiller : Daniel Pilon

formant quorum

et

Magali Lechasseur, Greffière adjointe
Alexandre Verdy Greffier

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance et mots du maire et des membres du conseil

Le maire ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux gens dans la salle et à ceux visionnant la séance en webdiffusion. De plus, les membres du conseil informent le public des sujets et des évènements passés ou à venir.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 25-12-08

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition du conseiller François-Patrick Allard, appuyé par le conseiller Antoine Tayar, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 16 décembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-12-08

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor François-Patrick Allard, seconded by Councillor Antoine Tayar, and resolved:

To adopt the agenda of the Regular Meeting of December 16, 2025.

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Période de questions du public

Le maire ouvre la première période de questions à 19 h 11, il répond aux questions de 5 citoyens et la période de questions se termine à 19 h 28.

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2025 et de la séance extraordinaire du 9 décembre 2025

RÉSOLUTION N° 25-12-09

Objet : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2025 et de la séance extraordinaire du 9 décembre 2025

ATTENDU QUE copies du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2025 et de la séance extraordinaire du 9 décembre 2025 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal ont été remises à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Sur proposition de la conseillère Sarah Morgan, appuyé par la conseillère Caroline Decaluwe, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 novembre 2025 et de la séance extraordinaire du 9 décembre 2025 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-12-09

Subject: Adoption of Minutes of the Regular Meeting of November 25, 2025, and the Special Meeting of December 9, 2025

WHEREAS copies of the minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of November 25, 2025, and the Special Meeting of December 9, 2025, have been delivered to each member of Council within the time prescribed by section 333 of the Cities and Towns Act, the Town Clerk shall be dispensed with the reading thereof;

It was moved by Councillor Sarah Morgan, seconded by Councillor Caroline Decaluwe, and resolved:

To adopt the Minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of November 25, 2025, and the Special Meeting of December 9, 2025.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Dépôt de documents :

- .1 Liste des commandes -20 000\$
- .2 Liste des achats sans émission de bons de commande
- .3 Liste des chèques et dépôts directs
- .4 Permis et certificats
- .5 Rapport - Ressources humaines
- .6 Déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- .7 Liste des dons

6. Calendrier 2026 des séances ordinaires du conseil municipal

RÉSOLUTION N° 25-12-10

Objet : Calendrier 2026 des séances ordinaires du conseil municipal

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyé par le conseiller Antoine Tayar, il est résolu :

D'établir le calendrier 2026 des séances ordinaires du conseil de Ville de Mont-Royal comme suit :

mardi, 27 janvier 2026, 19 h

mardi, 17 février 2026, 19 h

mardi, 24 mars 2026, 19 h

RESOLUTION NO. 25-12-10

Subject: 2026 Calendar of Regular Meetings of the municipal council

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor Antoine Tayar, and resolved:

To determine as follows the schedule of the 2026 Regular Meetings of the Town of Mount Royal council:

Tuesday, January 27, 2026, 19:00

Tuesday, February 17, 2026, 19:00

Tuesday, March 24, 2026, 19:00

mardi, 21 avril 2026, 19 h	Tuesday, April 21, 2026, 19:00
mardi, 12 mai 2026, 19 h	Tuesday, May 12, 2026, 19:00
mardi, 16 juin 2026, 19 h	Tuesday, June 16, 2026, 19:00
mardi, 14 juillet 2026, 19 h	Tuesday, July 14, 2026, 19:00
mardi, 25 août 2026, 19 h	Tuesday, August 25, 2026, 19:00
mardi, 22 septembre 2026, 19 h	Tuesday, September 22, 2026, 19:00
mardi, 20 octobre 2026, 19 h	Tuesday, October 20, 2026, 19:00
mardi, 17 novembre 2026, 19 h	Tuesday, November 17, 2026, 19:00
mardi, 15 décembre 2026, 19 h.	Tuesday, December 15, 2026, 19:00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

7. Participation pour 2026 aux Assises Annuelles de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) et à la conférence annuelle de la Fédération Canadienne des municipalités (FCM)

RÉSOLUTION N° 25-12-11

Objet : Participation pour 2026 aux Assises Annuelles de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) et à la conférence annuelle de la Fédération Canadienne des municipalités (FCM)

Sur proposition du conseiller Costas Labos, appuyé par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

D'autoriser les membres du conseil à assister aux Assises Annuelles de l'Union des Municipalités du Québec (UMQ), du 13 au 15 mai 2026 à Québec (8 conseillers et maire) et à la conférence annuelle de la Fédération Canadienne des municipalités (FCM) du 4 au 7 juin 2026 à Edmonton (4 conseillers et maire);

D'autoriser une dépense de 39 000 \$ pour couvrir les frais d'inscription, d'hébergement, de déplacement et de repas associés à ces activités;

D'imputer ces dépenses au budget de fonctionnement, numéro d'affectation 02-110-00-337. Les montants associés à cette dépense seront maintenus dans le budget 2026 de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-12-11

Subject: Attendance at the 2026 Annual Conference of the Union des Municipalités du Québec (UMQ) and the Federation of Canadian Municipalities (FCM) annual conference.

It was moved by Councillor Costas Labos, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

To authorize council members to attend the Union des Municipalités du Québec (UMQ) Annual Conference, in Québec, May 13 to 15, 2026 (8 councillors and mayor) and the Federation of Canadian Municipalities (FCM) annual conference in Edmonton from June 4 to 7, 2026 (4 councillors and mayor);

To authorize an expenditure of \$39,000 to cover the registration, lodging, travel and meal costs associated with these activities;

To charge these expenditures to the operating budget, appropriation no. 02-110-00-337. The amounts associated with this expenditure will be maintained in the 2026 budget.

CARRIED UNANIMOUSLY

8. Convention de cession d'une œuvre d'art

RÉSOLUTION N° 25-12-12

Objet : Convention de cession d'une œuvre d'art

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyé par la conseillère Caroline Decaluwe, il est résolu :

D'approuver la convention de cession d'une œuvre d'art à intervenir entre la Ville de Mont-Royal et l'Université de Montréal relativement à la cession de l'œuvre d'art public « Éclosion » de l'artiste sculpteur M. Claude Millette ainsi qu'à son installation sur un terrain ayant front sur l'avenue Beaumont;

D'autoriser le maire et le greffier à signer l'acte de cession au nom de la Ville;

D'utiliser un montant de 53 000 \$ (crédit budgétaire) provenant du surplus accumulé affecté à cette fin;

D'imputer les dépenses comme suit :

Poste budgétaire : 02-780-01-729

Dépense : 58 040,00 \$ (taxes incluses)
Crédit : 53 000,00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-12-12

Subject: Agreement for the transfer of an artwork

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Caroline Decaluwe, and resolved:

To approve the agreement for the transfer of a work of art between the Town of Mount Royal and the University de Montréal regarding the transfer of the public artwork “Éclosion” by sculptor Claude Millette and its installation on a lot bordering Beaumont Avenue;

To authorize the Mayor and the Town Clerk to sign the deed of transfer on behalf of the Town;

To use an amount of \$53,000.00 (credit) from the accumulated surplus allocated for work supervision and compliance;

To allocate the expenses as follows:

Budget Item: 02-780-01-729

Expenditure: \$58,040.00 (taxes included)
Credit: \$53,000.00

CARRIED UNANIMOUSLY

9. Ratification des débours pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2025

RÉSOLUTION N° 25-12-13

Objet : Ratification des débours pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2025

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyé par le conseiller François-Patrick Allard, il est résolu :

De confirmer et d'approuver les débours visant la période du 1^{er} au 30 novembre 2025 :

Masse salariale : 2 291 820 \$

Fournisseurs et autres paiements : 5 344 545 \$

Dépenses de fonction –
Élus et Directrice générale : 32 \$

Total des déboursés : 7 636 398 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-12-13

Subject: Ratification of disbursements for the period of November 1, to November 30, 2025

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor François-Patrick Allard, and resolved:

To confirm and approve the disbursements for the period between November 1, to November 30, 2025:

Payroll: \$2,291,820

Suppliers and other payments: \$5,344,545

Function expenses – Council and Town Manager: \$32

Total disbursements: \$7,636,398

CARRIED UNANIMOUSLY

10. Entretien des cuvettes des jeunes arbres

RÉSOLUTION N° 25-12-14

Objet : Entretien des cuvettes des jeunes arbres

Sur proposition du conseiller Costas Labos, appuyé par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 86 000,00\$ (taxes incluses) en 2026 pour l'entretien des cuvettes des jeunes arbres, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 86 000,00\$ (taxes incluses) en 2027 et en 2028 plus les coûts associés à l'ajustement selon l'IPC pour l'entretien des cuvettes des jeunes arbres, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à la compagnie CONSTRUCTION URBEX INC., le contrat C-2025-41 à cette fin, aux prix unitaires soumis, soit au montant de 80 712,45\$ (taxes incluses) pour la première saison et au même montant, mais ajusté annuellement selon l'IPC pour les deux saisons subséquentes, le tout conformément aux documents d'appel d'offres;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance - Budget de fonctionnement 2026 à 2028

Imputation - 02-762-00-457 « Services extérieurs - Entretien des arbres »

Contrat : 242 137,35 \$ (taxes incluses) plus les frais associés selon l'IPC,

Dépense : 258 000,00 \$ (taxes incluses) plus les frais associés selon l'IPC,

Crédit: 235 588,39 \$ plus les coûts associés à l'IPC.

Pour les années 2026, 2027 et 2028, les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-12-14

Subject: Maintenance of the watering basin around young trees

It was moved by Councillor Costas Labos, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

To authorize an expense of \$86,000.00 (taxes included) in 2026 for the maintenance of young tree basins, including all incidental costs, if applicable;

To authorize an expense of \$86,000.00 (taxes included) in 2027 and 2028, plus the costs associated with the CPI adjustment, for the maintenance of young tree basins, including all incidental costs, if applicable;

To award contract C-2025-41 to CONSTRUCTION URBEX INC. for this purpose, at the submitted unit prices of \$80,712.45 (taxes included) for the first season and the same amount, adjusted annually according to the CPI, for the two subsequent seasons, all in accordance with the tender documents;

To charge the expenses associated with this contract as follows:

Source - 2026 to 2028 Operating Budget

Appropriation - 02-762-00-457 "Services extérieurs - Entretien des arbres"

Contract: \$242,137.35 (taxes included) plus associated costs based on the CPI,

Expense: \$258,000.00 (taxes included) plus associated costs based on the CPI,

Credit: \$235,588.39 plus associated costs based on the CPI

For the years 2026, 2027 and 2028, the required funds will remain within the Town budget envelope.

CARRIED UNANIMOUSLY

11. Taille, plantation et entretien des haies

RÉSOLUTION N° 25-12-15

Objet : Taille, plantation et entretien des haies

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyé par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 51 100,00 \$ (taxes incluses) en 2026 pour la taille, la plantation et l'entretien des haies, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 51 100,00 \$ (taxes incluses) en 2027 et en 2028 plus les coûts associés à l'ajustement selon l'IPC pour la taille, la plantation et l'entretien des haies, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à la compagnie ENVIRONNEMENT GP INC., le contrat C-2025-42 à cette fin, aux prix unitaires soumis, soit le montant de 46 512,81 \$ (taxes incluses) pour la première saison et au même montant, mais ajusté annuellement selon l'IPC pour les deux saisons subséquentes, le tout conformément aux documents d'appel d'offres;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance: Budget de fonctionnement 2026-2027-2028

Imputation: 02-761-00-459 - « Services externes - Travaux horticoles »

Contrat : 139 538,43 \$ (taxes incluses) plus les coûts associés selon l'IPC;

Dépense: 153 300,00 \$ (taxes incluses) plus les coûts associés selon l'IPC;

Crédit: 153 300,00 \$ plus les coûts associés selon l'IPC.

Pour les années 2026-2027 et 2028, les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-12-15

Subject: Pruning, planting and maintenance of hedges

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To authorize an expense of \$51,100.00 (taxes included) in 2026 for the trimming, planting, and maintenance of hedges, including all incidental costs, if applicable;

To authorize an expense of \$51,100.00 (taxes included) in 2027 and 2028, plus the costs associated with the CPI adjustment, for the trimming, planting, and maintenance of hedges, including all incidental costs, if applicable;

To award contract C-2025-42 to ENVIRONNEMENT GP INC. for this purpose, at the submitted unit prices of \$46,512.81 (taxes included) for the first season and the same amount, adjusted annually according to the CPI, for the two subsequent seasons, all in accordance with the tender documents;

To charge the expenses associated with this contract as follows:

Source: 2026-2027-2028 Operating Budget

Appropriation: 02-761-00-459 - "Services externes - Travaux horticoles"

Contract: \$139,538.43 (taxes included) plus associated costs based on the IPC;

Expense: \$153,300.00 (taxes included) plus associated costs based on the IPC;

Credit: \$153,300.00 plus associated costs based on the IPC.

For the 2026-2027 and 2028 the credit required for this purpose will be maintained in the Town budget envelope.

CARRIED UNANIMOUSLY

12. Dépenses supplémentaires - Entretien des parcs canins

RÉSOLUTION N° 25-12-16

Objet : Dépenses supplémentaires - Entretien des parcs canins

Sur proposition du conseiller François-Patrick Allard, appuyé par le conseiller Costas Labos, il est résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle de 2 100,00 \$ (taxes incluses) dans le cadre du contrat accordé à la compagnie EPAR HORTICULTURE INC. afin de couvrir les dépenses supplémentaires engagées en 2025, pour le contrat C-2024-06 entretien des parcs canins se terminant le 30 novembre 2025, incluant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance : Budget de fonctionnement 2025

Imputation: 02-761-00-648 - « Services externes - Matériel- Fleurs et arbustes »

Dépense: 2 100,00 \$ (taxes incluses)
Crédit: 1 917,58 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-12-16

Subject: Additional expenses - Maintenance of dog parks

It was moved by Councillor François-Patrick Allard, seconded by Councillor Costas Labos, and resolved:

To authorize an additional expense of \$2,100.00 (taxes included) under the contract awarded to EPAR HORTICULTURE INC. to cover additional expenses incurred in 2025 for contract C-2024-06, dog park maintenance, ending November 30, 2025, including all related costs, if applicable;

To allocate the expenses associated with this contract as follows:

Source: 2025 Operating Budget

Appropriation: Budget account 02-761-00-648 - "Services externes - Matériel- Fleurs et arbustes"

Expense: \$2,100.00 (taxes included)
Credit: \$1,917.58

CARRIED UNANIMOUSLY

13. Entretien des parcs canins

RÉSOLUTION N° 25-12-17

Objet : Entretien des parcs canins

Sur proposition du conseiller François-Patrick Allard, appuyé par le conseiller Costas Labos, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 42 000,00 \$ (taxes incluses) en 2026 pour l'entretien des parcs canins, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 42 000,00 \$ (taxes incluses) en 2027 plus les coûts associés à l'application de l'IPC pour l'entretien des parcs canins, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à EPAR HORTICULTURE INC., le contrat C-2025-45 pour les saisons 2026 et 2027 à cette fin, aux prix unitaires et forfaitaires, soit 38 252,03 \$ (taxes incluses) annuellement et ajusté selon l'IPC pour l'année 2027, le tout conformément aux documents d'appel d'offres;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

RESOLUTION NO. 25-12-17

Subject: Dog parks maintenance

It was moved by Councillor François-Patrick Allard, seconded by Councillor Costas Labos, and resolved:

To authorize an expense of \$42,000.00 (taxes included) in 2026 for the maintenance of dog parks, including all incidental costs, if applicable;

To authorize an expense of \$42,000.00 (taxes included) in 2027 plus the costs associated with applying the CPI for the maintenance of dog parks, including all incidental costs, if applicable;

To award EPAR HORTICULTURE INC. contract C-2025-45 for the 2026 and 2027 seasons for this purpose, at unit and lump-sum prices of \$38,252.03 (taxes included) annually, adjusted according to the CPI for the year 2027, all in accordance with the tender documents;

To charge the expenses associated with this contract as follows:

Provenance : Budget de fonctionnement 2026 et 2027

Imputation: Poste budgétaire 02-761-00-459 - « Services externes - Travaux horticoles »

Contrat : 76 504,06 \$ (taxes incluses) plus les coûts associés selon l'IPC;

Dépenses : 84 000,00 \$ (taxes incluses) plus les coûts associés selon l'IPC;

Crédit: 76 703,20 \$ plus les coûts associés selon l'IPC

Pour les années 2026 et 2027, les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Source: 2026 and 2027 Operating Budget

Appropriation: Budget Item 02-761-00-459 - "Services externes - Travaux horticoles"

Contract: \$76,504.06 (taxes included) plus associated costs based on the CPI;

Expenses: \$84,000.00 (taxes included) plus associated costs based on the CPI;

Credit: \$76,703.20 plus associated costs based on the CPI

For the years 2026 and 2027, the funds required for this purpose will be maintained in the Town budget envelope.

CARRIED UNANIMOUSLY

14. Services professionnels - Travaux de chaussées - Projet de murs écrans végétalisés aux abords de l'emprise ferroviaire

RÉSOLUTION N° 25-12-18

Objet : Services professionnels - Travaux de chaussées - Projet de murs écrans végétalisés aux abords de l'emprise ferroviaire

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyé par le conseiller François-Patrick Allard, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 94 279,50 \$ (taxes incluses) pour les services professionnels pour la conception des nouvelles chaussées aux abords du projet de murs écrans végétalisés;

D'accorder à la firme GENIPUR INC. le contrat de services professionnels aux prix soumis de 94 279,50 \$ (taxes incluses), conformément à l'offre de services;

D'imputer ces dépenses comme suit :

Provenance : Règlement d'emprunt E-2503, avec un amortissement de 25 ans

Postes budgétaires 22-300-00-711 « Reconstruction, réfection et resurfaçage de rues et trottoirs »

Projets : 2025-310-02 « Programme annuel - Rues et trottoirs »

Dépense : 94 279,50 \$ (taxes incluses)
Crédits : 86 089,75 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-12-18

Subject: Professional services - Roadwork - Green screen wall project along the railway

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor François-Patrick Allard, and resolved:

To authorize an expenditure of \$94,279.50 (taxes included) for professional services for the design of roads along the screen wall project;

To award the contract to GÉNIPUR INC. for this purpose, at the submitted price of \$94,279.50 (taxes included), in accordance with the tender documents;

To charge the expenses associated with this contract as follows:

Source: Loan By-law E-2503, amortized over 25 years

22-300-00-711 "Reconstruction, rehabilitation and resurfacing of streets and sidewalks"

Project 2025-310-02 "Annual Program – Streets and Sidewalks"

Expenditure: \$94,279.50 (taxes included)
Budgeted credits: \$86,089.75

CARRIED UNANIMOUSLY

15. Élimination des résidus de balais de rue

RÉSOLUTION N° 25-12-19

Objet : Élimination des résidus de balais de rue

Sur proposition de la conseillère Sarah Morgan, appuyé par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 105 777,00 \$ (taxes incluses) en 2026 pour l'élimination des résidus de balayures de rue, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 108 076,50 \$ (taxes incluses) en 2027 plus les coûts associés à l'application de l'IPC pour l'élimination des résidus de balayures de rue, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 110 376,00 \$ (taxes incluses) en 2028 plus les coûts associés à l'application de l'IPC pour l'élimination des résidus de balayures de rue, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 112 675,50 \$ (taxes incluses) en 2029 plus les coûts associés à l'application de l'IPC pour l'élimination des résidus de balayures de rue, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'autoriser une dépense de 114 975,00 \$ (taxes incluses) en 2030 plus les coûts associés à l'application de l'IPC pour l'élimination des résidus de balayures de rue, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'accorder à la compagnie GFL ENVIRONMENTAL INC., le contrat C-2025-59 à cette fin, aux prix unitaires soumis, soit au montant de 105 777,00 \$ (taxes incluses) en 2026, 108 076,50 \$ (taxes incluses) en 2027, 110 376,00 \$ (taxes incluses) en 2028, 112 675,50 \$ (taxes incluses) en 2029 et 114 975,00 \$ (taxes incluses) en 2030. Pour les années 2027, 2028, 2029 et 2030, les montants seront ajustés annuellement selon l'IPC, le tout conformément aux documents d'appel d'offres;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance: Budget de fonctionnement 2026 à 2030

Imputation: 02-453-00-459 « Services extérieurs - déchets et balayures »

Contrat : 551 880,00 \$ (taxes incluses) plus les coûts associés à l'IPC;

Crédit : 503 940,00 \$ plus les coûts associés à l'IPC.

RESOLUTION NO. 25-12-19

Subject: Disposal of street-sweeping residues

It was moved by Councillor Sarah Morgan, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To authorize an expense of \$105,777.00 (taxes included) in 2026 for the disposal of street-sweeping residues, including all incidental costs, if applicable;

To authorize an expense of \$108,076.50 (taxes included) in 2027, plus the costs of adjusting according to the CPI for the disposal of street-sweeping residues, including all incidental costs, if applicable;

To authorize an expense of \$110,376.00 (taxes included) in 2028, plus the costs of adjusting according to the CPI for the disposal of street-sweeping residues, including all incidental costs, if applicable;

To authorize an expense of \$112,675.50 (taxes included) in 2029, plus the costs of adjusting according to the CPI for the disposal of street-sweeping residues, including all incidental costs, if applicable;

To authorize an expense of \$114,975.00 (taxes included) in 2030, plus the costs of adjusting according to the CPI for the disposal of street-sweeping residues, including all incidental costs, if applicable;

To award contract C-2025-59 to GFL Environmental Inc. for this purpose, at the unit prices submitted for a total amount of \$105,777.00 (taxes included) for 2026, \$108,076.50 (taxes included) for 2027, \$110,376.00 (taxes included) for 2028, \$112,675.50 (taxes included) for 2029, and \$114,975.00 (taxes included) for 2030. For the years 2027, 2028, 2029 and 2030, the amounts will be adjusted annually according to the CPI, all in accordance with the tender documents;

To charge the expenses associated with this contract as follows:

Source: Operating budget 2026 to 2030

Appropriation: 02-453-00-459 "External Services – Waste and Sweeping"

Contract: \$551,880.00 (taxes included) plus costs associated with the CPI adjustment

Credit: \$503,940.00 plus costs associated with CPI adjustment

Pour les années 2026, 2027, 2028, 2029 et 2030 les crédits requis à cette fin seront maintenus dans l'enveloppe budgétaire de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. Système de Pondération et d'évaluation pour services professionnels - Aménagement d'espaces publics résilients

RÉSOLUTION N° 25-12-20

Objet : Système de Pondération et d'évaluation pour services professionnels - Aménagement d'espaces publics résilients

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyé par le conseiller Antoine Tayar, il est résolu :

D'approuver le système de pondération et d'évaluation des offres pour services professionnels pour l'aménagement d'espaces publics résilients (C-2026-08).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

RÉSOLUTION N° 25-12-21

Objet : Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

Sur proposition de la conseillère Caroline Decaluwe, appuyé par la conseillère Sarah Morgan, il est résolu :

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 28 novembre 2025;

Plan n° 3 : 77 KINDERSLEY pour « Agrandissement en cour arrière », sous la réserve suivante :

- les deux couleurs, cachemire et kaki, sont acceptables pour les frontons et les ouvertures;

Plan n° 4 : 159 JASPER pour « Modifications au PIIA : modification aux dimensions et à la modulation des ouvertures »;

Plan n° 5 : 839 GRAHAM pour « Retrait du balcon et remplacement de la porte par une fenêtre »;

Plan n° 7 : 2631 GRAHAM pour « Modifications au PIIA : Nouvelle brique sur 3 façades, toit plat et modification de certaines ouvertures »;

Plan n° 8 : 8525 DÉCARIE pour « Nouvelle enseigne apposée sur la façade pour Rolls-Royce »;

For the years 2026, 2027, 2028, 2029 and 2030 the credits required for this purpose will be maintained in the Town's budget envelope.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION NO. 25-12-20

Subject: Bid weighting and evaluation system for professional services - Design of Resilient Public Spaces

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Antoine Tayar, and resolved:

To approve the bid weighting and evaluating system for professional services for the design of resilient public spaces (C-2026-08)

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION NO. 25-12-21

Subject: CCU recommendations

It was moved by Councillor Caroline Decaluwe, seconded by Councillor Sarah Morgan, and resolved:

TO APPROVE the PIIA plans that have been the subject of a favourable recommendation from the CCU at its virtual meeting held on November 28, 2025;

Plan no. 3: 77 KINDERSLEY for "Rear-yard extension," subject to the following condition:

- both colours, cashmere and khaki, are acceptable for the gables and openings;

Plan no. 4: 159 JASPER for "Modifications to the PIIA: modification of dimensions and modulation of the opening";

Plan no. 5: 839 GRAHAM for "Removal of the balcony and replacement of the door with a window";

Plan no. 7: 2631 GRAHAM for "Modifications to the PIIA: New brick on three facades, flat roof and modification of certain openings";

Plan no. 8: 8525 DÉCARIE for "New sign installed on the facade for Rolls-Royce";

Plan n° 11 : 140 JASPER pour « Modifications au PIIA accepté : Retrait de l'encadrement de certaines ouvertures en façade avant et ajout de deux fenêtres sur le mur arrière et latéral »;

Plan n° 12 : 486 OAKDALE pour « Modification de la porte d'entrée et de garage »;

Plan n° 13 : 165 DRESDEN pour « Installation d'un puit de lumière sur toit en pente »;

Plan n° 14 : 8639 DALTON pour « Nouvelle enseigne appliquée pour E.H Solutions »;

Plan n° 15 : 65 GRAHAM pour « Modification de l'ouverture en façade avant »;

Plan n° 17 : 173 GLENCOE pour « Modification au PIIA : Coloration du revêtement et autres éléments »;

Plan n° 19 : 137 TRENTON pour « Modification d'ouvertures sur le mur arrière », sous la réserve suivante :

- l'option 2 est retenue;

Plan n° 20 : 224 TRENTON pour « Modification de couleur de porte d'entrée, garage, d'une fenêtre et ajout des volets », sous la réserve suivante :

- les volets doivent avoir la même hauteur que les fenêtres, par souci d'intégration architecturale;

Plan n° 21 : 2375 LUCERNE pour « Affichage commercial pour « Spa Avanti » »;

Plan n° 22 : 5800 CÔTE-DE-LIESSE pour « Nouvelle enseigne autonome »;

Plan n° 23 : 79 KENASTON pour « Modification d'ouvertures et revêtement », sous les réserves suivantes :

- la porte patio du mur arrière doit être blanche, comme les autres ouvertures, pour un souci d'intégration de cette façade arrière;
- la fenêtre à battant doit comporter de vrais carreaux et ne doit pas tenter de ressembler à une fenêtre à guillotine.

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet d'une recommandation non favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 28 novembre 2025;

Plan n° 4 : 159 JASPER pour « Modifications au PIIA : Retrait de la pierre existante pour une nouvelle ET modification de la marquise au mur arrière plus grande », selon les motifs suivants :

- la pierre déjà installée sans autorisation n'est pas recevable. Ce n'est pas la bonne taille et couleur. Il est requis de réinstaller celle d'origine;

Plan no. 11: 140 JASPER for “Modifications to the approved PIIA: Removal of the framing around certain openings on the front façade and addition of two windows on the rear and side walls”;

Plan no. 12: 486 OAKDALE for “Modification of the front and garage doors”;

Plan no. 13: 165 DRESDEN for “Installation of a skylight on a sloped roof”;

Plan no. 14: 8639 DALTON for “New applied sign for E.H Solutions”;

Plan no. 15: 65 GRAHAM for “Modification of the front facade opening”;

Plan no. 17: 173 GLENCOE for “Modifications to the PIIA: Colouring of the cladding and other elements”;

Plan no. 19: 137 TRENTON for “Modification of openings on the rear wall,” subject to the following condition:

- option 2 is retained;

Plan no. 20: 224 TRENTON for “Colour modification of the front door, garage door and a window, and addition of shutters,” subject to the following condition:

- the shutters must match the height of the windows, for architectural integration purposes;

Plan no. 21: 2375 LUCERNE for “Commercial signage for ‘Spa Avanti’”;

Plan no. 22: 5800 CÔTE-DE-LIESSE for “New freestanding sign”;

Plan no. 23: 79 KENASTON for “Modification of openings and cladding,” subject to the following conditions:

- the patio door on the rear wall must be white, like the other openings, to ensure architectural integration of this rear façade;
- the casement window must include real muntins and must not attempt to mimic a hung window.

TO REFUSE the PIIA plans that have been the subject of a non-favourable recommendation from the CCU at its virtual meeting held on November 28, 2025;

Plan no. 4: 159 JASPER for “Modifications to the PIIA: Removal of the existing stone for a new one AND modification to the dimension of the canopy at the rear wall ” for the following reasons:

- the stone already installed without authorization is not acceptable. It is not the correct size or colour. The original stone must be reinstated;

- la marquise actuellement en construction est trop épaisse. La marquise initialement approuvée est requise;

Plan n° 6 : 855 KENILWORTH pour « Modification du toit », pour les motifs suivants :

- les commentaires précédents sont maintenus;
- les deux options de toit ne sont pas recevables, les 2 toitures doivent être séparées. Les 2 propositions viennent surcharger le mur de façade;
- la porte d'entrée est recevable, mais la porte de garage doit conserver ses dimensions actuelles et ne peut pas être rehaussée comme proposé. Il n'est pas requis de l'aligner avec la porte d'entrée;

Plan n° 9 : 611 KINDERSLEY pour « Réfection des façades », selon les motifs suivants :

- la courbe du toit existante doit être conservée, c'est un détail architectural d'origine;
- la lucarne et le style architectural de la maison d'origine doivent être préservés. Le style est complètement perdu avec la présente proposition;
- le dégagement avec la cheminée devrait être préservé;
- le clin horizontal dans les lucarnes à l'étage doit être maintenu;
- le modèle de la porte doit être précisé;

Plan n° 16 : 170 HIGHFIELD pour « Modifications au PIIA : Nouvelle couleur du cadrage de la porte de garage et nouvelle couleur de bandeau au-dessus », selon le motif suivant :

- la coloration noire manque d'intégration avec le reste des éléments de la façade et crée un contraste trop prononcé;

Plan n° 18 : 991 DUNSMUIR pour « Modification au PIIA : Coloration du revêtement », selon les motifs suivants :

- la couleur proposée RAL PEBBLE GREY ne correspond pas aux couleurs de base typiques du style géorgien, qui privilégie les tons plus crème et il est requis de conserver la couleur initialement approuvée : PEBBLE KAKI;
- la couleur RAL PEBBLE GREY ne s'agence pas avec la brique initialement approuvée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- the canopy currently under construction is too thick. The originally approved canopy is required;

Plan no. 6: 855 KENILWORTH for “Roof modification,” for the following reasons:

- the previous comments are maintained;
- both roof options are unacceptable; the two rooflines must remain separate. The two proposals overload the front facade wall;
- the front door is acceptable, but the garage door must retain its current dimensions and cannot be raised as proposed. Aligning it with the front door is not required;

Plan no. 9: 611 KINDERSLEY for “Facade restoration,” for the following reasons:

- the existing roof curve must be preserved, as it is an original architectural detail;
- the dormer and the architectural style of the original house must be preserved. The style is completely lost with the current proposal;
- the clearance with the chimney should be maintained;
- the horizontal siding in the dormers on the upper floor must be preserved;
- the door model must be specified;

Plan no. 16: 170 HIGHFIELD for “Modifications to the PIIA: New colour for the garage door trim and new colour for the band above,” for the following reason:

- the black colouring lacks integration with the other elements of the façade and creates too strong a contrast;

Plan no. 18: 991 DUNSMUIR for “Modifications to the PIIA: Colouring of the cladding,” for the following reasons:

- the proposed RAL PEBBLE GREY colour does not correspond to the typical base colours of the Georgian style, which favours more cream tones, and the initially approved colour—PEBBLE KHAKI—must be retained;
- the RAL PEBBLE GREY colour does not coordinate with the brick originally approved.

CARRIED UNANIMOUSLY

18. Adoption du Règlement N° 1434-5 modifiant le Règlement N° 1434 sur le comité consultatif d'urbanisme en ce qui a trait aux titres des membres du conseil

RÉSOLUTION N° 25-12-22

Objet : Adoption du Règlement N° 1434-5 modifiant le Règlement N° 1434 sur le comité consultatif d'urbanisme en ce qui a trait aux titres des membres du conseil

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le Règlement N° 1434-5 modifiant le Règlement N° 1434 sur le comité consultatif d'urbanisme en ce qui a trait aux titres des membres du conseil a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 25 novembre 2025;

Sur proposition du conseiller Costas Labos, appuyé par le conseiller Sébastien Dreyfuss, il est résolu :

D'adopter le Règlement N° 1434-5 modifiant le Règlement N° 1434 sur le comité consultatif d'urbanisme en ce qui a trait aux titres des membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19. Adoption du Règlement N° 1450-9 modifiant le règlement N° 1450 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$

RÉSOLUTION N° 25-12-23

Objet : Adoption du Règlement N° 1450-9 modifiant le règlement N° 1450 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le Règlement N° 1450-9 modifiant le règlement N° 1450 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 25 novembre 2025;

Sur proposition de la conseillère Sophie Séguin, appuyé par le conseiller François-Patrick Allard, il est résolu :

D'adopter le Règlement N° 1450-9 modifiant le règlement N° 1450 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-12-22

Subject: Adoption of By-law No. 1434-5 amending By-law No. 1434 with respect to planning advisory committee with regard to the titles of council members

WHEREAS in accordance with section 356 of *Cities and Towns Act* (CQLR Chapter C-19), By-law No. 1434-5 amending By-law No. 1434 with respect to planning advisory committee with regard to the titles of council members was preceded by a filing and a notice of motion given on November 25, 2025;

It was moved by Councillor Costas Labos, seconded by Councillor Sébastien Dreyfuss, and resolved:

To adopt By-law No. 1434-5 amending By-law No. 1434 with respect to planning advisory committee with regard to the titles of council members.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION NO. 25-12-23

Subject: Adoption of By-law No. 1450-9 amending By-law No. 1450 concerning the rate of transfer duties applicable to transfers whose base of imposition exceeds \$500,000

WHEREAS in accordance with section 356 of *Cities and Towns Act* (CQLR Chapter C-19), By-law No. 1450-9 amending By-law No. 1450 concerning the rate of transfer duties applicable to transfers whose base of imposition exceeds \$500,000 was preceded by a filing and a notice of motion given on November 25, 2025;

It was moved by Councillor Sophie Séguin, seconded by Councillor François-Patrick Allard, and resolved:

To adopt By-law No. 1450-9 amending By-law No. 1450 concerning the rate of transfer duties applicable to transfers whose base of imposition exceeds \$500,000.

CARRIED UNANIMOUSLY

20. Adoption du Règlement N° 1476 sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Mont-Royal

RÉSOLUTION N° 25-12-24

Objet : Adoption du Règlement N° 1476 sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Mont-Royal

ATTENDU QUE conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le Règlement N° 1476 sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Mont-Royal a été précédé d'un dépôt et d'un avis de motion donné le 25 novembre 2025;

Sur proposition du conseiller Sébastien Dreyfuss, appuyé par la conseillère Sarah Morgan, il est résolu :

D'adopter le Règlement N° 1476 sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21. Dépôt et avis de motion du projet de Règlement N° E-2601 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 800 000 \$ pour l'entretien des bâtiments

Objet : Dépôt et avis de motion du projet de Règlement N° E-2601 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 800 000 \$ pour l'entretien des bâtiments

Le conseiller Costas Labos dépose le projet de Règlement N° E-2601 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 800 000 \$ pour l'entretien des bâtiments et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

22. Dépôt et avis de motion du projet de Règlement N° E-2602 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 800 000 \$ pour l'acquisition de véhicules et d'équipements

Objet : Dépôt et avis de motion du projet de Règlement N° E-2602 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 800 000 \$ pour l'acquisition de véhicules et d'équipements

Le conseiller François-Patrick Allard dépose le projet de Règlement N° E-2602 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 800 000 \$ pour l'acquisition de véhicules et d'équipements et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

RESOLUTION NO. 25-12-24

Subject: Adoption of By-law No. 1476 on the Code of Ethics and Good Conduct for elected municipal officers of the Town of Mount Royal

WHEREAS in accordance with section 356 of *Cities and Towns Act* (CQLR Chapter C-19), By-law No. 1476 on the Code of Ethics and Good Conduct for elected municipal officers of the Town of Mount Royal was preceded by a filing and a notice of motion given on November 25, 2025;

It was moved by Councillor Sébastien Dreyfuss, seconded by Councillor Sarah Morgan, and resolved:

To adopt By-law No. 1476 on the Code of Ethics and Good Conduct for elected municipal officers of the Town of Mount Royal.

CARRIED UNANIMOUSLY

Subject: Filing and notice of motion of Draft By-law No. E-2601 to authorize capital expenditures and a loan of \$800,000 for municipal buildings maintenance

Councillor Costas Labos files Draft By-law No. E-2601 to authorize capital expenditures and a loan of \$800,000 for municipal buildings maintenance and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

Subject: Filing and notice of motion of Draft By-law No. E-2602 to authorize capital expenditures and a loan of \$800,000 for the purchase of vehicles and equipment

Councillor François-Patrick Allard files Draft By-law No. E-2602 to authorize capital expenditures and a loan of \$800,000 for the purchase of vehicles and equipment and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

23. Dépôt et avis de motion du projet de Règlement N° E-2603 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 6 000 000 \$ pour des travaux d'infrastructures municipales

Objet : Dépôt et avis de motion du projet de Règlement N° E-2603 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 6 000 000 \$ pour des travaux d'infrastructures municipales

Le conseiller Antoine Tayar dépose le projet de Règlement N° E-2603 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 6 000 000 \$ pour des travaux d'infrastructures municipales et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

Subject: Filing and notice of motion of Draft By-law No. E-2603 to authorize capital expenditures and a loan of \$6,000,000 for municipal infrastructure work

Councillor Antoine Tayar files Draft By-law No. E-2603 to authorize capital expenditures and a loan of \$6,000,000 for municipal infrastructure work and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

24. Dépôt et avis de motion du projet de Règlement N° E-2604 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 8 200 000 \$ pour des travaux d'infrastructure d'égout et d'aqueduc

Objet : Dépôt et avis de motion du projet de Règlement N° E-2604 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 8 200 000 \$ pour des travaux d'infrastructure d'égout et d'aqueduc

La conseillère Caroline Decaluwe dépose le projet de Règlement N° E-2604 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 8 200 000 \$ pour des travaux d'infrastructure d'égout et d'aqueduc et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

Subject: Filing and notice of motion of Draft By-law No. E-2604 to authorize capital expenditures and a loan of \$8,200,000 for sewer and water infrastructure work

Councillor Caroline Decaluwe files Draft By-law No. E-2604 to authorize capital expenditures and a loan of \$8,200,000 for sewer and water infrastructure work and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

25. Dépôt et avis de motion du projet de Règlement N° E-2605 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 2 814 000 \$ pour des travaux de verdissement et de rétention des eaux pluviales

Objet : Dépôt et avis de motion du projet de Règlement N° E-2605 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 2 814 000 \$ pour des travaux de verdissement et de rétention des eaux pluviales

Le conseiller Sébastien Dreyfuss dépose le projet de Règlement N° E-2605 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 2 814 000 \$ pour des travaux de verdissement et de rétention des eaux pluviales et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

Subject: Filing and notice of motion of Draft By-law No. E-2605 to authorize capital expenditures and a loan of \$2,814,000 for landscaping and rainwater retention works

Councillor Sébastien Dreyfuss files Draft By-law No. E-2605 to authorize capital expenditures and a loan of \$2,814,000 for landscaping and rainwater retention works and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

Dépôt et avis de motion du projet de Règlement N° E-2606 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 735 000 \$ pour des projets informatiques et achat de logiciels ou d'équipements informatiques

Objet : Dépôt et avis de motion du projet de Règlement N° E-2606 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 735 000 \$ pour des projets informatiques et achat de logiciels ou d'équipements informatiques

La conseillère Sarah Morgan dépose le projet de Règlement N° E-2606 autorisant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 735 000 \$ pour des projets informatiques et achat de logiciels ou d'équipements et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente.

Subject: Filing and notice of motion of Draft By-law No. E-2606 to authorize capital expenditures and a loan of \$735,000 for IT projects and purchase of software or computer equipment

Councillor Sarah Morgan files Draft By-law No. E-2506 to authorize capital expenditures and a loan of \$735,000 for IT projects and purchase of software or computer equipment and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting.

27. Rapport sur les décisions prises et orientations du conseil au conseil d'agglomération

RÉSOLUTION N° 25-12-25

Objet : Rapport sur les décisions prises et orientations du conseil au conseil d'agglomération

ATTENDU QUE le maire de la Ville doit exposer la position qu'il entend prendre sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 18 décembre 2025 et discuter de celle-ci avec les autres membres présents afin d'adopter une résolution établissant l'orientation du conseil conformément à l'article 61 (2^o) de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (RLRQ, chapitre E-20.001).

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyé par la conseillère Caroline Decaluwe, il est résolu :

De mandater le maire, ou son représentant, à assister à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 18 décembre 2025 afin de prendre toutes les décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers présentés à cette séance en se basant sur l'information qui y sera fournie, et ce, dans l'intérêt supérieur de la Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-12-25

Subject: Report on Decisions rendered and orientations of Council at the Agglomeration Council meeting

WHEREAS the Mayor must set out the position that he intends to take on the matters on the agenda of the December 18, 2025, regular sitting of the Urban Agglomeration Council and discuss that position with the other members present in order to adopt a resolution establishing the council's stance in accordance with section 61 (2^o) of an Act Respecting the Exercise of Certain Municipal Powers in Certain Urban Agglomerations (CQLR, chapter E-20.001).

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Caroline Decaluwe, and resolved:

To authorize the Mayor, or his representative, to attend the December 18, 2025, agglomeration council regular meeting in order to make any decisions he deems appropriate regarding the matters presented at this meeting based on the information provided during this meeting and in the best interests of the Town of Mount Royal.

CARRIED UNANIMOUSLY

28. Période de questions du public

Le maire ouvre la deuxième période de questions à 19 h 51, il répond aux questions de 2 citoyens et la période de questions se termine à 19 h 55.

29. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 25-12-26

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

Sur proposition du conseiller Antoine Tayar, appuyé par la conseillère Sophie Séguin, il est résolu :

De lever la séance à 19 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 25-12-26

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the agenda are exhausted;

It was moved by Councillor Antoine Tayar, seconded by Councillor Sophie Séguin, and resolved:

To close the meeting at 19:55.

CARRIED UNANIMOUSLY

Le maire,

(signé Peter J. Malouf)

Peter J. Malouf

La greffière adjointe,

(signé Magali Lechasseur)

Magali Lechasseur